

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

*Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve*

Vice-présidente

*Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville*

Membres

*M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce*

*M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun*

*Mme Fanny Magini
Arrondissement d'Outremont*

*M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Genève*

*Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard*

Le 23 avril 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE170457004**

**Accorder un contrat au Groupe Axino inc., pour les
travaux de transformation majeure à l'Auditorium de
Verdun et à l'aréna Denis-Savard (3234) - Dépense
totale de 42 406 904,39 \$, taxes incluses - Appel
d'offres public (5942) - (5 soumissionnaires).**

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE170457004

Accorder un contrat au Groupe Axino inc., pour les travaux de transformation majeure à l'Auditorium de Verdun et à l'aréna Denis-Savard (3234) - Dépense totale de 42 406 904,39 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (5942) - (5 soumissionnaires)

À sa séance du 4 avril 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait au critère suivant :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Le 11 avril 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus d'appel d'offres relativement au mandat confié. Des représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Ils ont bien compris qu'un premier appel d'offres pour ce dossier avait été annulé l'an dernier en raison des prix soumis jugés trop élevés. Cependant, ils ont constaté que les prix soumis dans le présent appel d'offres étaient un peu plus élevés. Le Service a expliqué que les soumissionnaires avaient choisi de déposer des prix plus précis sur les différents aspects de ce contrat, par ailleurs très complexe. Pour le Service, il est raisonnable de croire que le travail dans des espaces clos, davantage expliqué dans les documents du deuxième appel d'offres, ait pu contribuer à une certaine hausse des prix soumis.

Les membres ont aussi apprécié les explications du Service en ce qui a trait au système de réfrigération à l'ammoniac, qui sera mis en place dans le cadre du contrat.

Ils ont aussi salué la volonté du Service d'obtenir une certification LEED - argent pour ce projet immobilier. Ils ont bien compris que cette certification témoignera des gestes posés pour favoriser les économies d'énergie et une gestion écologiquement responsable du bâtiment.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil municipal :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE170457004 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.